

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT DURABLES
Direction générale de l'aviation civile

Arrêté du 29 janvier 2008 modifiant l'arrêté du 28 février 2007 modifié, portant nomination des membres représentant le personnel au conseil de la formation professionnelle

NOR : *DEVA0804585A*

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables,
Vu l'arrêté du 28 février 2007 portant nomination des membres représentant le personnel au conseil de la formation professionnelle,

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté du 28 février 2007 susvisé est modifié comme suit :

Membres titulaires

Au lieu de : M. Mignoton (Yves) (USAC/CGT).

Lire : M. Bonnet (Alexis) (USAC/CGT).

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

Fait à Paris, le 29 janvier 2008.

Pour le secrétaire général de la direction
générale
de l'aviation civile :
*Le sous-directeur de la modernisation
de l'informatique de gestion et de la formation,*
J.-P. Desbenoit